



SYMAR –Val d’Ariège - Programme de travaux 2018

MARCHÉ intitulé SYMAR-GR2-2018

**Marché à Procédure Adaptée
(Article 27 du décret n° 2016-360)**

Règlement de consultation

Maître d’ouvrage :
SYMAR-Val d’Ariège
1 place de la Mairie
09400 ARIGNAC

Maîtrise d’œuvre :
SYMAR-Val d’Ariège
Services Techniques
1 place de la Mairie
09400 ARIGNAC

Objet de la consultation : Travaux de gestion de la végétation des rivières du bassin versant de l’Ariège : Programme 2018.

Date limite de réception des offres : **jeudi 15 novembre 2018 à 17h.**

Section I – Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

SYMAR-Val d'Ariège

Monsieur Le Président du SYMAR-Val d'Ariège

1 place de la mairie

09400 ARIGNAC

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

La même qu'au point 1

3. Type d'acheteur public :

Collectivité territoriale.

Section II – Objet de la consultation

1. Description

1.1. *Objet de la consultation :*

Le présent marché concerne des travaux gestion de la végétation des rivières du bassin versant de l'Ariège, Programme 2018.

1.2. *Lieu d'exécution des travaux :*

Le bassin versant de l'Ariège sur le territoire du SYMAR-Val d'Ariège.

1.3. *Division en lots :*

Possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Présentation des 13 différents lots :

- 5 lots de restauration,
- 6 lots de gestion régulière,
- 2 lots en débroussaillage sélectif.

Lot	Cours d'eau	Localisation	Linéaire en m	Linéaire total	Travaux
Lot 1	<i>L'Ariège</i>	<i>Mercus Labarre</i>	14430	14430	GR
Lot 2	<i>L'Ariège</i>	<i>Pamiers Saverdun</i>	20750	20750	GR
Lot 3	<i>Rau des Moulines</i>	<i>Verdun</i>	3128	3128	GR
Lot 4	<i>Rau du Pontillet</i>	<i>Verdun</i>	360	1630	<i>Restauration</i>
	<i>Ravin de Gounaud</i>	<i>Luzenac</i>	460		
	<i>Rau de Gaziés</i>	<i>Urs</i>	810		
Lot 5	<i>Rau de la Freyte</i>	<i>Rabat les 3 seigneurs</i>	170	1840	<i>Restauration</i>
	<i>Rau de St-Pierre</i>		1670		
Lot 6	<i>Rau de la Courbière</i>	<i>Rabat les 3 seigneurs</i>	6200	8360	GR
		<i>Gourbit</i>			
		<i>Surba</i>			
	<i>Tarascon</i>				
	<i>Rau de l'Etang d'Artats</i>	<i>Gourbit</i>	2160		
Lot 7	<i>Rau d'Arnave</i>	<i>Arnave</i>	6760	7230	GR
		<i>Bompas</i>			
		<i>Cazenave</i>			
	<i>Rau de Peyre blanc</i>	<i>Arnave</i>	470		
Lot 8	<i>Rau du Siguer</i>	<i>Siguer</i>	7860	9100	<i>Restauration</i>
	<i>Rau de Lut</i>		520		
	<i>Rau de Sabanech</i>		720		
Lot 9	<i>Rau de picho</i>	<i>Mercus</i>	855	2688	<i>Débroussaillage sélectif</i>
	<i>Rau de Charmoulier</i>	<i>Mercus</i>	913		
	<i>Rau de Contrac</i>	<i>Rabat les 3 seigneurs</i>	920		
Lot 10	<i>Rau du Sellier</i>	<i>Foix</i>	1245	1245	<i>Restauration</i>
Lot 11	<i>Le Crieu</i>	<i>Ventenac</i>	11000	11000	GR
		<i>Malléon</i>			
		<i>Ségura</i>			
		<i>St-Félix de Rieutord</i>			
		<i>Coussa</i>			
		<i>Verniolle</i>			
Lot 12	<i>Rau de Guinot</i>	<i>Ventenac</i>	3340	8240	<i>Restauration</i>
	<i>Rau du Bousquet</i>		4900		
Lot 13	<i>Rau d'Aybrams</i>	<i>Crampagna</i>	950	7400	<i>Débroussaillage sélectif</i>
	<i>Rau de Lissac</i>	<i>Lissac</i>	790		
	<i>Rau de Canté</i>	<i>Canté</i>	1260		
	<i>Rau de l'Aure de Canté</i>	<i>Saverdun</i>	1200		
		<i>Canté</i>			
	<i>Rau de la Palanquelle</i>	<i>St-Quirc</i>	3200		

2. Un délai d'exécution maximum est proposé par le Maître d'ouvrage dans l'acte d'engagement.

Section III – Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique.

1. Conditions relatives au marché

Les prix du marché sont fermes, forfaitaires et définitifs.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application d'un pourcentage correspondant à la réalisation des travaux.

Les projets de décompte sont transmis au maître d'œuvre contre un accusé de réception, accompagné d'une demande de paiement. À l'appui de toute demande de décompte, l'entreprise devra joindre les pièces justificatives nécessaires au Maître d'œuvre pour le règlement des comptes.

Mandatement : Par dérogation au C.C.A.G., si du fait de l'entrepreneur il ne peut être procédé aux opérations de vérifications préalables au mandatement, le délai est prolongé d'une période égale au retard qui en est résulté et notifié à l'entrepreneur.

Délai global de paiement : 30 jours.

Intérêts moratoires : Taux de Base Bancaire (BCE) soit 8% (au 1^{er} juillet 2018).

Variation dans les prix : Les prix sont fermes et définitifs.

Application de la taxe à la valeur ajoutée : sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché sont exprimés hors T.V.A.

Les montants des acomptes mensuels et de l'acompte pour solde sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. (taux à 20%) en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors des encaissements correspondants.

2. Conditions de participation (critères de sélection)

2.1. Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 concernant les interdictions de soumissionner.
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Justificatif d'inscription au registre du commerce ou de la profession.
- Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Lettre de candidature DC1 (anciennement DC4) et Déclaration du Candidat DC2 (anciennement DC5) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou DUME,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) paraphés et signés, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi,
- Les actes d'engagement (A.E.) relatifs aux différents lots pour lesquels le candidat soumissionne, à dater et signer,
- Le récépissé de visite délivré par l'Ingénieur ou le technicien de rivière,
- L'attestation de démarrage des travaux,
- Le PPSPS de l'entreprise,
- Le PGCSPPS paraphé et signé.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- NOTI2 (DC 7) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>)

Section IV – Procédure

1. Type de procédure : Adaptée (MAPA).

2. Critères d'attribution, lot par lot :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- 35 % de la note sont affectés au **prix** des prestations
- 65 % de la note sont affectés à la **valeur technique** de l'offre.

Valeur technique des prestations appréciée au vu de :

1. Organisation du chantier noté sur 50 points dont :
 - mode opératoire sur 15 points,
 - matériel et moyen humain proposés sur 20 points,
 - expérience sur 15 points.
2. Critères environnementaux sur 5 points,
3. Disponibilité de l'entreprise sur 5 points,
4. Durée de réalisation des travaux sur 5 points,

3. Renseignements d'ordre administratif

3.1. **Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation** : par voie électronique uniquement, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://www.marches-info.fr>,

Lien hypertexte : <https://www.marches-info.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons>

3.2. **Date limite de réception des offres** : **jeudi 15 novembre 2018 à 17h.**

3.3. **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section V – Autres renseignements

1. Modalité de remise des offres

Par voie numérique UNIQUEMENT, avant le jeudi 15 novembre 2018 à 17h, sur le profil d'acheteur public de dématérialisation des marchés publics : <https://www.marches-info.fr>

Un service téléphonique d'assistance à l'utilisation de cette plateforme est ouvert de 9h à 19h (le numéro apparaît une fois le compte du candidat créé) ainsi qu'une aide en ligne.

Copie de sauvegarde : Le candidat devra aussi **fournir contre reçu ou avis de réception une copie de sauvegarde de son offre** complète sur CD-Rom, DVD-Rom, ou clé USB, qui ne sera utilisée qu'au cas où une panne de la plateforme en ligne le nécessiterait.

La copie de sauvegarde doit être envoyée, avec la mention « COPIE DE SAUVEGARDE » sur l'enveloppe, à l'adresse suivante : SYMAR Val d'Ariège. 1, place de la mairie. 09400 ARIGNAC **avant le jeudi 15 novembre 2018 à 17h.**

Aucune signature électronique n'est nécessaire.

Format de transmission des candidatures et de remises des offres : les formats autorisés sont les suivants : PDF, ODF (Open Document), formats de compression ZIP, Zz.

Les **horaires d'accueil** au **SYMAR Val d'Ariège** sont les suivants :

Du lundi au jeudi : 08h30 - 12h30 et 13h30 – 17h30 ; le vendredi : 08h30 - 12h30 et 13h30 – 16h30.

2. Renseignements complémentaires :

Une **visite informative des chantiers** est organisée par les techniciens avant l'attribution du marché :

Le mardi 6 novembre 2018 à 9 H
au siège du SYMAR-Val d'Ariège
1 place de la Mairie
09400 ARIGNAC